



TRIAL  
International



ADVOCACY FORUM-NEPAL  
एडवोकेसी फोरम नेपाल  
Lawyers Forum for Human Rights & Rule of Law

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Genève, le 19 juin 2019

*Pour diffusion immédiate*

# LE NÉPAL ENDETTÉ ENVERS SES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES

***Alors que nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, des survivantes comme Purna Maya et Fulmati Nyaya nous rappellent combien maigres sont les progrès réalisés au Népal pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violences sexuelles durant le conflit, et pour demander justice et réparation pour les victimes.***

Plus de dix ans après la fin du conflit qui a duré une décennie au Népal, des centaines de survivantes de violences sexuelles subies pendant le conflit n'ont pas encore vu leurs souffrances dûment reconnues par les autorités et n'ont toujours pas reçu de réparation. Elles ont été, par exemple, exclues d'un programme qui indemnise les personnes dont les membres de la famille ont été tués ou ont disparu pendant le conflit.

Purna Maya (pseudonyme), aujourd'hui âgée de 49 ans, a été traînée de chez elle à la caserne par l'armée et violée par au moins quatre soldats en 2004, avant d'être jetée dans la rue. Elle a subi des blessures graves qui ont entraîné l'ablation de son utérus, et a souffert de dépression grave et d'un syndrome de stress post-traumatique. Avec sa fille, elles ont été déplacées à l'intérieur du pays après que son mari les ait abandonnées.

### L'INERTIE DU NÉPAL SUR LES CAS DE VIOLENCE SEXUELLE

Bien que les autorités aient été informées du crime et qu'au moins l'un des auteurs présumés ait été identifié en 2006, aucune enquête n'a été ouverte à ce jour. En 2012, Purna Maya a porté son cas devant le Comité des droits de l'homme des Nations Unies. Ce n'est qu'en 2017 que le Conseil des droits de l'homme a rendu sa décision, une première concernant une victime de violences sexuelles liées au conflit au Népal. Il a demandé à l'État népalais d'enquêter, de poursuivre et de punir les hommes qui ont violé Purna Maya, et de lui accorder une réparation intégrale, y compris le remboursement des frais médicaux engagés.

L'affaire Purna Maya, qui a été déposée avec le soutien de REDRESS et Advocacy Forum-Népal, a également exhorté le Gouvernement népalais à prendre des mesures spécifiques pour prévenir la répétition de crimes similaires et pour supprimer les obstacles qui empêchent les victimes d'accéder à la justice, notamment en leur permettant de déposer les premiers rapports sur les cas de viol survenus durant le conflit armé. Cependant, deux ans plus tard, le gouvernement du Népal continue d'ignorer carrément les recommandations du Comité de l'ONU. Cette semaine, REDRESS et Advocacy Forum-Népal présenteront une nouvelle soumission à l'ONU pour souligner le manque de coopération et de conformité du gouvernement népalais.

TRIAL International is a non-governmental organization fighting impunity for international crimes and supporting victims in their quest for justice. TRIAL International takes an innovative approach to the law, paving the way to justice for survivors of unspeakable sufferings. The organization provides legal assistance, litigates cases, develops local capacity and pushes the human rights agenda forward.

#### Contact médias:

Jean-Marie Banderet  
[media@trialinternational.org](mailto:media@trialinternational.org)  
+41 79 192 37 44  
[www.trialinternational.org](http://www.trialinternational.org)  
@trial

*« J'ai un besoin urgent de soutien pour mon traitement médical et mon gagne-pain. Je n'ai même pas reçu de carte d'identité me reconnaissant comme victime du conflit, alors que d'autres victimes l'ont reçue », a déclaré Purna Maya. « Combien de temps dois-je attendre que justice soit faite ? Je veux que les coupables soient punis et qu'ils reçoivent des réparations appropriées. »*

En mars 2019, le Secrétaire général des Nations Unies a exhorté le Gouvernement népalais à garantir des secours provisoires et des réparations complètes aux victimes de violences sexuelles liées au conflit, y compris une assistance sanitaire et psychosociale, un soutien aux moyens de subsistance et une indemnisation adéquate.

Un mois plus tard, le Conseil de sécurité des Nations Unies adoptait la résolution 2467, qui réaffirme l'engagement de la communauté internationale à lutter contre la violence sexuelle dans les conflits et encourage les États à fournir des soins appropriés aux victimes, à lutter contre l'impunité et à faire en sorte que les victimes participent à toutes les étapes du processus de justice transitionnelle.

### **UNE PRATIQUE TRÈS RÉPANDUE**

Bien que de nombreuses violations des droits humains aient été enregistrées par des organismes des Nations Unies et des ONG pendant le conflit au Népal (1996-2006), les données concernant les violences sexuelles sont rares. Les éléments de preuve disponibles donnent toutefois à penser qu'il y avait une forte prévalence de ces crimes. Des femmes ont été détenues, torturées, violées et tuées parce qu'elles étaient soupçonnées d'être associées aux maoïstes ou d'appartenir aux familles des membres des forces de sécurité, comme le confirme une étude réalisée par Advocacy-Forum Nepal et l'International Centre for Transitional Justice (ICTJ).

*« Le Népal a une dette énorme envers ses victimes de violences sexuelles. Ils ont été exclus du programme de réparations post-conflit », a déclaré Alejandra Vicente, chef du service juridique de REDRESS. « Les femmes sont également confrontées à de nombreux obstacles juridiques et pratiques pour signaler les cas de violence sexuelle. Même lorsqu'ils parviennent à le signaler, il existe un délai de prescription qui empêche les enquêtes et les poursuites si l'événement a eu lieu plus d'un an avant la notification. »*

Om Prakash Sen Thakuri, directeur du Advocacy Forum-Népal, qui a travaillé avec de nombreuses victimes de violences sexuelles, a ajouté : *« Les victimes de violences sexuelles pendant le conflit connaissent encore de graves séquelles physiques et psychologiques. En ignorant leurs besoins et en n'adoptant pas les réformes législatives et politiques nécessaires, le Népal prolonge les souffrances des survivantes, même en temps de paix. »*

Le non-respect de cette obligation par le Népal a conduit le Conseil des droits de l'homme à réitérer ses recommandations au gouvernement dans d'autres cas. Le 20 mai 2019, le Conseil a rendu une autre décision importante dans l'affaire Fulmati Nyaya (nom fictif), une fille autochtone victime de viol, de torture et de travail forcé par l'armée népalaise pendant la guerre. Selon Helena Rodríguez Bronchú, responsable du programme TRIAL International-Népal, qui a apporté un soutien juridique à Fulmati, cette décision *« reconnaît explicitement la stigmatisation, la marginalisation et la honte endurées par la violence sexuelle liée au conflit au Népal »*. Et d'ajouter : *« le gouvernement du Népal devrait profiter de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit pour reconnaître que la violence sexuelle était répandue pendant la guerre civile. C'est l'occasion de s'attaquer à l'impunité endémique qui règne dans le pays et d'offrir sans plus tarder une réparation complète aux survivants. » |*

[Plus d'informations](#) sur l'affaire Purna Maya (en anglais).  
[Plus d'informations](#) sur le cas de Fulmati Nyaya.



ADVOCACY FORUM-NEPAL  
एडवोकेसी फोरम नेपाल  
Lawyers Forum for Human Rights & Rule of Law

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Genève, le 19 juin 2019

*Pour diffusion immédiate*

**À PROPOS DES ORGANISATIONS** | Advocacy Forum-Nepal est une ONG qui s'emploie à promouvoir l'état de droit et à faire respecter les normes internationales relatives aux droits humains au Népal. REDRESS est une organisation internationale de défense des droits humains basée à Londres et à La Haye, qui cherche à obtenir justice et réparation pour les victimes de la torture. TRIAL International fournit une assistance juridique aux victimes, plaide des affaires, développe les capacités locales et fait avancer l'agenda des droits humains.

TRIAL International is a non-governmental organization fighting impunity for international crimes and supporting victims in their quest for justice. TRIAL International takes an innovative approach to the law, paving the way to justice for survivors of unspeakable sufferings. The organization provides legal assistance, litigates cases, develops local capacity and pushes the human rights agenda forward.

**Contact médias:**  
Jean-Marie Banderet  
[media@trialinternational.org](mailto:media@trialinternational.org)  
+41 79 192 37 44  
[www.trialinternational.org](http://www.trialinternational.org)  
@trial